

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le cinq du mois de mars,

A la salle de l'Union de MAICHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en dates du 17 février 2026 et du 20 février 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Brigitte MAIRE, Nadège MOUGIN, Sébastien BARRAS, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Julien NAEGELEN, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Véronique TATU, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Sonia BOICHAT, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Olivier CLEMENCE donne procuration à Sébastien BARRAS, Christophe JANIN donne procuration à Françoise VIPREY, Bertrand LOUVET donne procuration à Roland MARTIN, Maxime MARTIN donne procuration à Franck VILLEMAIN, Jean-Michel FEUVRIER donne procuration à Constant CUCHE, Dany KRASAUSKAS donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Richard TISSOT donne procuration à Régis LIGIER

Excusés : Christel PILLOT, Yves-Marie PARENT, André BESSOT représenté par Philippe MITTAG, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS

Absents : Bernadette DELAVELLE, François JACQUOT, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Thierry VERNEY, Jérôme BOILLON, Christian MAUVAIS, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Sébastien BARRAS

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 45	Ayant pris part à la délibération : 52
------------------	------------------	---------------	--

<u>Délibération n° :</u> <u>2026-03-15</u>	Objet : RESSOURCES HUMAINES – Réorganisation du service gestion et revalorisation des déchets – Suppression et créations de postes
---	---

Pour rappel, en mai 2025, la Direction et le service RH ont eu connaissance d'informations révélant des faits graves qui montraient un sérieux dysfonctionnement au sein du service « gestion et revalorisation des déchets ».

Afin de mener un audit de l'ensemble des dysfonctionnements du service, la collectivité a engagé les services

du Centre de Gestion afin de réaliser une enquête administrative.

Au regard du compte-rendu de cette enquête, des sanctions individuelles seront prises par la suite mais une réorganisation du service a dû être menée rapidement.

Cinq principaux changements ont été opérés à compter du 1^{er} février 2026 :

1. Suppression du poste de « responsable du service Déchets »

2. Création du poste de « chargé de suivi administratif déchetterie et traitement des déchets »

Le responsable de service actuel n'a donc plus en charge le management du service et ses nouvelles missions sont les suivantes :

- Piloter le suivi administratif des filières REP : lien avec PREVAL
- Assurer le suivi financier du budget
- Assurer le reporting des indicateurs techniques et financier
- Est l'interlocuteur prioritaire des partenaires extérieurs
- Assurer le suivi de l'ISDI – Dossier DREAL
- Gérer l'administration du service : contrôle d'accès en déchèterie, dépôts professionnels et réclamations
- Rédiger les actes administratifs et contribuer aux cahiers des charges
- Travailler en binôme avec le chef d'équipe de la déchèterie et du service collecte
- Participer aux réunions de la CCPM sur la thématique concernée
- Préparer et animer la Commission Déchets
- Accueil physique et téléphonique en renfort de l'équipe d'accueil du service relations usagers
- Veiller au bon fonctionnement du service rendu à l'utilisateur
- Participer aux débats d'Orientations Budgétaires (DOB)

Le poste occupé identifié actuellement comme « responsable de service déchets » doit être mis à jour afin de supprimer la délibération 2023-06-06 qui n'est plus d'actualité et de créer un poste de « chargé de suivi administratif déchetterie et traitement des déchets ».

Les membres du Conseil Communautaire devront se prononcer sur la suppression du poste de « responsable de service déchets » et sur la création d'un poste d'adjoint technique à 35h à compter du 01/04/2026, correspondant au poste de « chargé de suivi administratif déchetterie et traitement des déchets ».

3. Suppression du poste de chef d'équipe de collecte

4. Création du poste chef d'équipe déchetterie et collecte

Cet emploi est désormais travaillé en journée avec un bureau dédié et un poste informatique sur le site de la déchetterie. Le recrutement de l'agent s'est fait en interne, il s'agit d'un chauffeur issu de l'équipe actuelle.

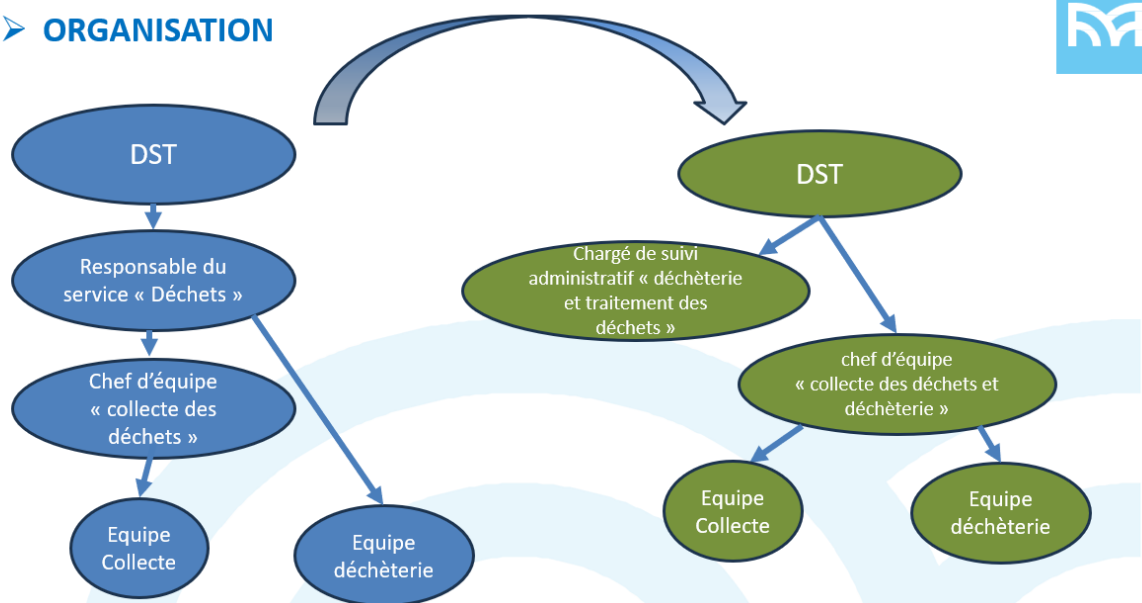
Les nouvelles missions du chef d'équipe sont les suivantes :

- Encadrement de l'équipe collecte des déchets et gardiens de déchèterie
- Gestion de la collecte des déchets : recenser les problèmes de collecte, gérer le matériel et outils, gérer le quai de transfert et l'infrastructure avec l'appui du service technique
- Gestion de la propreté des locaux et entretien du matériel de collecte
- Suivi des contrats de maintenance et d'entretien
- Reporting efficace et régulier auprès du Directeur Technique des activités du service et des problèmes rencontrés
- Recensement des problèmes de collecte (ex : non-respect des consignes de tri ou de

présentation des déchets et mise en lien avec la conseillère tri-prévention pour intervention auprès des usagers

- Gestion du quai de transfert et transmission des informations à Préval, veille pour la bonne gestion des rotations de bennes sur la déchèterie
- Commande et gestion des stocks des vêtements de travail et consommables nécessaires au service
- Veille au respect des obligations de la collectivité en matière de traitement des déchets et assimilés
- Mise en place des procédures de préventions des risques en relation avec les assistants de prévention et surveillance pour l'application des règles d'hygiène et de sécurité
- Lien avec le service relations usagers et le chargé de suivi administratif de la compétence
- Planification et coordination des travaux d'exploitation et d'entretien de la déchèterie.

➤ ORGANISATION



Le poste occupé par l'ancien chef d'équipe n'étant pas identifié comme « chef d'équipe collecte » ne nécessite pas de modification.

Le poste étant occupé par le nouveau « chef d'équipe déchetterie et collecte » étant identifié comme chauffeur-riper sur la délibération n°2017-71 ne correspondant plus, il convient de créer un poste de chef d'équipe du service gestion et revalorisation des déchets à temps complet à compter du 01/05/2026.

A noter que les deux agents en place sur leurs nouveaux postes détiennent une période d'essai pour leurs nouvelles fonctions allant jusqu'au 30 avril 2026.

5. Recrutement d'un chauffeur-riper.

Afin de remplacer le chauffeur-riper détaché de son poste, il convenait de recruter un nouveau chauffeur-riper. Le recrutement s'est fait rapidement en traitant les candidatures spontanées et une agent a été recrutée depuis le 2 février. Elle occupe actuellement un poste en accroissement temporaire d'activité lié à la réorganisation du service jusqu'au 30 avril 2026.

À compter du 1^{er} mai 2026, l'agent basculera sur le poste créé via la délibération n°2017-71.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE de :

- CREER un poste d'adjoint technique permanent à temps complet à compter du 01/04/2026 pour le « chargé de suivi administratif déchetterie et traitement des déchets »,
- SUPPRIMER le poste d'adjoint technique permanent à 35h créé via la délibération n°2023-06-06 du 08/06/2023 correspondant au poste de « responsable du service » à compter du 31/03/2026,
- CREER un poste d'adjoint technique permanent à temps complet à compter du 01/05/2026 pour le poste de « chef d'équipe collecte et déchetterie »,
- DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0